



## AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT n° 39/AOO/BKAM/2024

Le 25 février 2025 à 10h00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Achats de Bank Al-Maghrib sise Avenue Annakhil, Hay Riad, Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix, pour les travaux de construction de l'agence de Bank Al-Maghrib à Dakhla.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du Portail Achats de la Banque via le lien suivant : <https://portailachats.bankalmaghrib.ma/> et via le portail de la Banque :

<https://www.bkam.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 1 000 000,00 DH (Un million dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par la Banque est fixée à la somme de 55 507 570,00 DH/HT (Cinquante-cinq millions cinq cent sept mille cinq cent soixante-dix dirhams hors taxes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de consultation.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers exclusivement par voie électronique dans le Portail Achats de la Banque.

Un certificat de signature électronique valide est requis pour soumissionner au présent appel d'offres.

Il est prévu une réunion de présentation, à la Direction Achats de Bank Al-Maghrib sise Avenue Annakhil, Hay Riad, Rabat, le 18 février 2025 à 10h00.

Les concurrents doivent présenter une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification, délivré par le Ministère de l'Équipement et de l'eau.

Secteurs	Qualification exigées	Classes
Secteur A : Construction	A2 : Travaux courants en béton armé maçonnerie pour bâtiment - maçonnerie pour bâtiment	5
Secteur J : Electricité	J1 : Travaux d'installation électrique pour usage interne	1
Secteur L : Menuiserie - Charpente	L1 : Travaux de menuiserie bois autre qu'artisansaux L4 : Menuiserie aluminium L5 : Menuiserie métallique	1
Secteur M : Plomberie Chauffage Climatisation	M1 : Travaux courants de plomberie sanitaire M3 : Travaux d'installation courante de chauffage et climatisation	1

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.